

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-six puis trente-huit à partir de dix-neuf heures cinquante-sept, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le treize décembre précédent.

### **Étaient Présents :**

M. CHEVREAU Hervé ; M. KONIECZNY Patrice ; Mme ESPINASSE Brigitte ; M. SAIDANI Farid ; M. LE DANOIS Daniel ; Mme BLIN Sylvie ; M. TILLIET Claude ; Mme AZZOUZ Samia ; M. KASSAMALY Ramej ; Mme PONTHER Eugénie ; M. LISON Norbert, Mme MHEBIK Hinda, Adjointes au Maire ; Mme GAUTIER Bernadette ; Mme KAIS Nadia ; M. REDON Denis ; M. BENYAHIA Farid (à partir de dix-neuf heures cinquante-sept) ; Mme KERNISSI Fatiha ; Mme TAN Isabelle ; M. LEROY Jean-Pierre ; M. BOURCIER Thierry ; Mme YAZIDI Samira ; M. GRAUER Armand ; Mme TUFFERY-TOULEC Catherine ; M. ELMALEH Armand ; Mme CROS Bernadette ; M. CHERFAOUI Mohammed ; Mme TRUONG NGOC Geneviève ; M. MATRAT Alain ; Mme AIT MOUFFOK Vanessa ; M. LEROY Hervé ; Mme COHEN Ghislaine ; M. AHMED Karim ; Mme SAID ABDALLAH Maryse ; M. LE FLOCH Guillaume (à partir de dix-neuf heures cinquante-sept) ; M. TAVARES Pierre Franklin ; Mme DOUMBIA Batama ; M. CHALLAL Madjid ; M. BOUTIN Rodolphe, Conseillers Municipaux.

### **Absents représentés :**

Mme LE GLOANNEC Danielle représentée par M. KONIECZNY Patrice,  
Mme BASTIDE Patricia représentée par M. SAIDANI Farid,  
Mme TRAIKIA Mauna représentée par M. LE DANOIS Daniel,  
M. BENYAHIA Farid (jusqu'à dix-neuf heures cinquante-sept) représenté par Mme AZZOUZ Samia,  
M. GUY représenté par Mme ESPINASSE Brigitte,  
M. LE FLOCH Guillaume (jusqu'à dix-neuf heures cinquante-sept) représenté par M. CHEVREAU Hervé,

### **Absents:**

M. BOURDI Salah,  
Mme PROSPERI Brigitte,  
Mme ROCH Geneviève.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Mme Fatiha KERNISSI ayant obtenu 42 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**CM191219 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme Fatiha KERNISSI est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM0191219 – 2 -ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019**

**ADOpte** le procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Municipal réunie le 28 novembre 2019.

**CM191219 - 3 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE REALISATION D'AIRES DE JEUX A EPINAY-SUR-SEINE**

**APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de réalisation des aires de jeux sur le territoire communal signée entre la Ville d'EpinaY-sur- Seine et l'EPT Plaine Commune ayant pour objet le versement d'une subvention estimée à 70 000,00 € HT à l'EPT Plaine Commune pour la réalisation d'un 9ème espace de jeux dédié aux tous petits (10 mois à 3 ans) dans le quartier d'Orgemont dénommé Aire de Jeux du Parc Central d'Orgemont,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de réalisation des aires de jeux sur le territoire communal signée entre la Ville d'EpinaY-sur- Seine et l'EPT Plaine Commune et tout Document se rapportant à cette convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 4 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA CONSTRUCTION DU DOJO A EPINAY-SUR-SEINE**

**APPROUVE** l'avenant n° 2 la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction du DOJO entre la SPL Plaine Commune Développement et la Ville d'EpinaY-sur- Seine,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 visé ci-dessus,

**DIT** que les dépenses définies dans l'avenant n° 2 annexé à la présente délibération sont prévues au budget communal.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

## **CM0191219- 5 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

**PREND ACTE** des orientations budgétaires pour l'année 2020,

**APPROUVE** le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

## **CM191219 - 6 - ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

**APPROUVE** l'admission en non-valeur des titres et produits portés sur les états récapitulatifs annexés à la présente dont le montant s'élève **5 839,83 €**.

Ont voté Pour : 41

Ne participe pas au vote : 1 (M. CHALLAL)

*Favorable à la majorité*

## **CM191219 - 7 - AVANCE SUR SUBVENTION 2020 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DECIDE** d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2020, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2019, soit **1 576 170,90 euros**.

Ont voté Pour : 41

Ne participe pas au vote : 1 (M. CHALLAL)

*Favorable à la majorité*

## **CM191219 – 8 - AVANCE SUR SUBVENTION 2020 - CAISSE DES ECOLES**

**DECIDER** d'allouer à la Caisse des Ecoles (C.D.E), une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2020, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2019, soit **2 355 657,60 euros**.

Ont voté Pour : 41

Ne participe pas au vote : 1 (M. CHALLAL)

*Favorable à la majorité*

## **CM191219 – 9 - AVANCE SUR SUBVENTION 2020 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MEYRONNES-EPINAY-SUR-SEINE**

**DECIDE** d'allouer au Syndicat Intercommunal de Meyronnes-Epinay-sur-Seine (SIME) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2020, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2019, soit **117 268,20 euros**.

Ont voté Pour : 41

Ne participe pas au vote : 1 (M. CHALLAL)

*Favorable à la majorité*

**CM191219 – 10 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2020 - AUTORISATION AU MAIRE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager ces dépenses dans un plafond maximum de 25 pour cent des crédits d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, votés au Budget Primitif 2019.

Ont voté Pour : 41

Ne participe pas au vote : 1 (M. CHALLAL)

*Favorable à la majorité*

**CM191219 -11 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA HLM FRANCE HABITATION DEVENUE SEQENS DANS LE CADRE D'UN REAMENAGEMENT DE DETTE**

**CONSIDERANT** que les caractéristiques de taux et de durée des prêts sont indiquées pour chaque contrat dans le tableau annexé.

Que les taux d'intérêts et de progressivité des contrats sont révisés à chaque échéance annuelle en fonction de la variation du taux du livret A.

Que les annuités seront recalculées, pour chacun des contrats visés dans le tableau annexé sur la base du capital restant dû à la date d'effet du réaménagement consenti.

**DIT** que si la France Habitation devenue SEQENS, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités et frais accessoires, la ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place à première demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive.

**DIT** que la commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**DIT** que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**APPROUVE** que la commune d'Epinay-Sur-Seine accorde sa garantie pour le remboursement, des deux emprunts réaménagés par la Caisse Des Dépôts et Consignations au profit de France Habitation devenue SEQENS. et dont les références sont précisées dans le tableau annexé à la présente délibération.

La présente garantie est accordée à hauteur de la quotité initialement garantie par la Commune de 100%.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à intervenir à l'avenant ou le cas échéant aux avenants des contrats de prêt qui seront passés entre la France Habitation devenue SEQENS et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 12 - DECLARATION DU NOUVEAU LINEAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE**

**FIXE** la longueur de la voirie communale à 48 058 mètres au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**APPROUVE** le tableau du classement de la voirie communale annexé.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 13 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – ANNEE 2019**

**PREND ACTE** du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes pour l'année 2019.

*Prendre acte.*

**CM191219 - 14 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION ÉPIFORMATIC - ANNEE 2019**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association «EPIFORMATIC » pour l'année 2019 comme suit :

« EPIFORMATIC » 450,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 15 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOCIETE PHILATELIQUE D'ÉPINAY-SURSEINE - ANNEE 2019**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE D'ÉPINAY-SUR-SEINE » pour l'année 2019 comme suit :

« SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE D'ÉPINAY-SUR-SEINE » 520,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 16 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMBIANCEURS DE NOTRE DAME - ANNEE 2019**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « LES AMBIANCEURS DE NOTRE DAME» pour l'année 2019 comme suit :

« LES AMBIANCEURS DE NOTRE DAME» 400,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 17 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE - ANNEE 2019-2020**

**APPROUVE** la convention pour les actions artistiques et culturelles en milieu scolaire, conclue pour l'année scolaire 2019-2020 entre la Ville d'Epina-sur-Seine et l'Education nationale,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Education nationale,

**DIT QUE** la dépense globale correspondant à ces actions, estimée à **217.782 €** (deux cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-deux euros) est inscrite au budget communal.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 18 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-SEINE POUR LA MAISON DU THEATRE ET DE LA DANSE - 2019-2020-2021**

**APPROUVE** la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis pour les années 2019 à 2021, attribuant à la Maison du Théâtre et de la Danse une aide annuelle au fonctionnement dont le montant est fixé à 29.100 € pour l'exercice 2019,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette convention.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 19 - CONVENTION FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINTDENIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "CAP TRANSITION" - EDITION 2019-2020**

**APPROUVE** la convention financière avec le Département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du dispositif « *Cap Transition* » - Edition 2019-2020, pour le projet de création du spectacle « *Elémentaire mon cher Watson ou l'aventure du diamant bleu* », convention attribuant à la Ville d'Epina-sur-Seine une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) au titre de l'exercice 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette convention.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 20 - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION "PROMESS"  
- ANNEE 2020**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville d'Epina-sur-Seine et l'association "PROMESS" fixant les objectifs communs pour l'année 2020,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**FIXE** le montant de la redevance versée par l'association « PROMESS » pour l'occupation des locaux de répétitions à 15,50 € par groupe, par trimestre et par équipement, ainsi que le montant de l'accès à Internet installé dans le studio de répétitions de la Maison du Théâtre et de la Danse soit 61,20 € TTC par trimestre.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 21 - CONVENTION DE RESIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA  
COMPAGNIE DU ROUHAULT - ANNEE 2020**

**APPROUVE** la convention de résidence avec la Compagnie du Rouhault pour l'année 2020,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents,

**AUTORISE** la dépense correspondante, à hauteur de 14 610 € T.T.C. (quatorze mille six cents dix euros) pour le premier semestre 2020, la dépense correspondant au deuxième semestre étant appelée à faire l'objet d'un avenant à la présente convention,

**DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 22 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE JACQUES FEYDER  
POUR UN VOYAGE A ROME**

**DECIDE** de verser au lycée Jacques Feyder une subvention exceptionnelle de 1.500 € (Mille cinq cent euros),

**DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 23 - CONVENTION AVEC L'ECOLE ELEMENTAIRE DES ECONDEAUX  
POUR UNE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE SOCIOCULTUREL  
DES ECONDEAUX**

**APPROUVE** les termes de la convention avec l'école élémentaire des Econdeaux, portant sur la mise à disposition :

- De la salle polyvalente du centre socioculturel des Econdeaux pour accueillir un atelier théâtre, au profit des élèves,

**AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la mise à disposition des locaux s'effectue à titre gracieux.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 24 - CONVENTION AVEC L'ECOLE ELEMENTAIRE LACEPEDE 1 POUR UNE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX**

**APPROUVE** les termes de la convention avec l'école élémentaire Lacedepé 1, portant sur la mise à disposition :

- De la salle polyvalente et de la salle de danse du centre socioculturel des Econdeaux pour accueillir des ateliers danse, au profit des élèves,

**AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la mise à disposition des locaux s'effectue à titre gracieux.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 25 - CONVENTION AVEC L'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO 2 POUR UNEMISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX.**

**APPROUVE** les termes de la convention avec l'école élémentaire Victor Hugo 2, portant sur la mise à disposition :

- De la salle polyvalente du centre socioculturel des Econdeaux pour accueillir des ateliers danse, au profit des élèves,

**AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la mise à disposition des locaux s'effectue à titre gracieux,

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 26 - CONVENTION AVEC L'ECOLE MATERNELLE DES ECONDEAUX POUR UNE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX.**

**APPROUVE** les termes de la convention avec l'école maternelle des Econdeaux, portant sur la mise à disposition :

- De la salle polyvalente du centre socioculturel des Econdeaux pour accueillir des ateliers théâtre, au profit des élèves,

**AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la mise à disposition des locaux s'effectue à titre gracieux.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 27 - CONVENTION AVEC L'ECOLE MATERNELLE LACEPEDE POUR UNE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX.**

**APPROUVE** les termes de la convention avec l'école maternelle Lacedepe, portant sur la mise à disposition :

- De la salle polyvalente du centre socioculturel des Econdeaux pour accueillir un atelier théâtre, au profit des élèves,

**AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la mise à disposition des locaux s'effectue à titre gracieux.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 28 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION O'MAMS POUR L'OUVERTURE D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

**DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 € (deux mille Euros) pour accompagner l'ouverture de la Maison d'Assistants Maternelles.

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 29 - CONVENTION PARTENARIALE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES "O'MAM'S"**

**APPROUVE** la convention entre la Ville, le Conseil Départemental, la caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et Mesdames TIGUEMIT et SAINVIL.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 30 - MODIFICATION DU REGIME DEROGATOIRE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES / CHOIX DES DATES AUTORISEES POUR L'ANNEE 2020**

**APPROUVE** la liste des 11 dimanches retenus pour les branches d'activités désignées en annexe1.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer avant le 31 décembre 2019, l'arrêté municipal réglementant l'ouverture des dimanches désignés sans que cela ne soit toutefois, une obligation pour les commerçants d'ouvrir à chaque date retenue pour sa branche d'activité.

Ont voté Pour : 41

Vote contre : 1 (M.CHALLAL)

*Favorable à la majorité*

**CM191219 - 31 - PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2020**

**PREND ACTE** de la présentation effective du rapport développement durable 2020 de la commune d'Epinais-sur-Seine à l'organe délibérant de la collectivité.

*Prendre acte.*

**CM191219 - 32 - AUTORISATION DE LA COMMUNE A LA SOCIETE EUROPCAR DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR UN GARAGE DESAFFECTE SIS 18 AVENUE DU 18 JUIN 1940, SUR UNE PARCELLE COMMUNALE (AE83)**

**AUTORISE** la Société EUROPCAR à déposer une demande de permis de démolir du garage désaffecté situé 18 avenue du 18 juin 1940, sur la parcelle communale cadastrée section AE n°83.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 33 - CESSION DE BIENS COMMUNAUX SITUES 2BIS, 6 AVENUE GABRIEL PERI & 109/111, RUE DE PARIS A LA SOCIETE SPIE BATIGNOLLES IMMOBILIER**

**APPROUVE** le projet de promesse de vente avec la Société SPIE BATIGNOLLES IMMOBILIER, représentée par Franck AILLOUD, Directeur Général, 2-4, rue Victor Noir – 92521 NEUILLY-SUR-SEINE, sur les biens communaux cadastrés section O 117, 118, 292, 293 et 328 situés 2bis, 6, avenue Gabriel Péri et 109/111, rue de Paris.

**DIT QUE** les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir et tous documents s'y attachant.

Ont voté Pour : 42

*Favorable à l'unanimité*

**CM191219 - 34 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, DE COMMERCE, LES BAUX COMMERCIAUX**

**PREND ACTE** des décisions en matière de droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et les baux commerciaux relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 19-F383 & 19-F395.

**CM191219 - 35 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMEMENT A LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

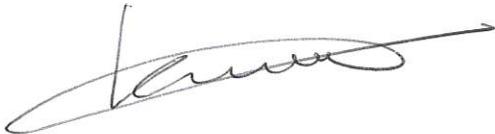
**PREND ACTE** des décisions prises d'octobre à novembre 2019 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure dix.

Le

La Secrétaire,

Mme KERNISSI Fatiha



Le Maire,

Hervé CHEVREAU

